

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 25 février à 20h30 le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Damien GOURGAUD, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Salvator DI VINCENZO, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aurélien ROJON, Georges GUERREIRO.

Absents : Stéphanie BURIAS

Secrétaire de séance : Serge DEGONNE

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026**
- **PROJETS SOUMIS À DELIBERATION :**

06-02-26	Demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes, de la mairie et de l'étage du 1884 Adopté à l'unanimité
----------	---

Le Maire, Denis MOLLIERE



MAIRIE de VELANNE 38620 Velanne	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--	--

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026
N° 06-02-26

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		Date d'affichage
17 février 2026		17 février 2026

OBJET DE LA DELIBERATION
Demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes, de la mairie et de l'étage du 1884

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 25 février à 20h30 le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Damien GOURGAUD, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Salvator DI VINCENZO, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aurélien ROJON, Georges GUERREIRO.

Absents : Stéphanie BURIAS

Secrétaire de séance : Serge DEGONNE

Le maire rappelle l'étude thermique présentée au conseil municipal du 3 février et qui a été réalisée sur trois bâtiments communaux : la salle des fêtes, la mairie et tout l'étage du restaurant communal, soit l'ancienne salle associative et le logement en lien avec le 1884.

Cette étude a montré la nécessité de changer l'ensemble des portes et fenêtres de ces trois bâtiments pour améliorer la performance thermique et générer des économies de chauffage ainsi que le confort d'usage de ces bâtiments quelles que soient les températures extérieures.

Il rappelle également que lors du conseil municipal du 3 février il a été décidé de procéder à la dépose totale de ces menuiseries et d'en poser de nouvelles en aluminium.

De plus, les nombreuses surfaces vitrées exposées au sud de la mairie rendant les espaces d'accueil et de travail très chauds dès les premières chaleurs, l'étude préconise également la pose d'une casquette tout le long de cette façade pour diminuer le flux d'ultraviolets sur les surfaces vitrées. Cette casquette permettrait de réaliser des économies de refroidissement de l'air à l'intérieur des locaux de la mairie.

Le maire informe que cinq entreprises ont été consultées pour ces travaux mais qu'une d'entre elles n'a pas transmis de devis malgré les relances de la mairie et qu'une autre a renoncé à présenter une offre devant l'ampleur des travaux à engager.

Après étude des trois devis le maire présente le plan de financement suivant de cette opération :

Dépenses		Recettes		Taux
	Montants HT	DSIL		
Salle des fêtes	55 638,02	Fonds de concours petites communes du Pays voironnais	45 995,12	25%
Mairie	85 063,81	TE38	9 199,02	5%
Casquette mairie	25 943,50	Autofinancement	36 796,10	20%
Etage du 1884	17 335,15	TOTAL	183 980,48	100%
Salle associative				
TOTAL	183 980,48			

Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

7.5 Subventions

✓ Affichage le :

Considérant le rapport de l'étude thermique sur la salle des fêtes, la mairie et les locaux situés à l'étage du restaurant communal

Considérant le plan de financement présenté

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- De valider ce plan de financement
- D'autoriser le maire à déposer un dossier de demande auprès de l'Etat de de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour cette opération de changement de l'ensemble des menuiseries de la salle des fêtes, de la mairie et des locaux situés à l'étage du restaurant communal
- D'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

7.5 Subventions

✓ Affichage le :